

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19/09/05

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAUTHIER-CLERC Maurice, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie,
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël GROSSIORD Suzanne
Absents	ROLANDEZ Alain GROSTABUSSIAT Georgette
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24/08/2005 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M.GAUTHIER-CLERC Maurice, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Projet de dialogue sur investissements
- Passage piétons devant l'école

A la demande de Mme MICHAUD Sylvie, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Projet boulangerie

I. CESSATION REGIE DE RECETTES CANTINE ET GARDERIE

M. le Maire rappelle que dorénavant l'association Familles Rurales gère le CLSH (centre de loisirs sans hébergement) et la cantine scolaire. Par conséquent, la commune n'a plus lieu de recevoir de recettes pour la cantine et la garderie. Il est donc nécessaire de clore la régie de recettes et de mettre un terme aux fonctions de régisseur et régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de ce fait.

II. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

M. le Maire donne lecture de la convention d'utilisation des locaux du bâtiment de l'école entre la commune, l'équipe pédagogique et l'association la Ruche. Cette convention ayant effet jusqu'à l'intégration des locaux de la maison de l'enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette convention.

III. TARIF DENEIGEMENT 2005/2006

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le tarif de déneigement privé pour la commune de Septmoncel hors secteur du Manon, pour l'hiver 2005/2006 à 75€ par heure.

Les conditions d'inscription seront les mêmes que les années précédentes à savoir :

- Forfait obligatoire d'une heure
- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure.

IV. URBANISME

M. le Maire rappelle qu'il avait déjà été question d'envisager une révision du PLU de manière à étudier des possibilités de construction sur le territoire communal. A ce jour, il ne reste que 3 parcelles à vendre au lotissement Les Curtilletts, et la capacité à répondre aux importantes demandes de construction est assez difficile à envisager.

De plus, il apparaît que plusieurs personnes semblent vivement intéressées pour lotir en zone 1NA, située au-dessus des Champs de l'Eglise. M.le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à étudier les possibilités d'urbanisation de ce secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à envisager le projet et mandate M.le Maire pour étudier les coûts auprès des notaires sur l'achat de terrains urbanisables mais non urbanisés, et rencontrer les différents propriétaires. Le Conseil Municipal demande qu'une étude de faisabilité soit entreprise afin d'avoir un coût prévisionnel d'urbanisation. Mme Sylvie Michaud propose de travailler sur ce dossier. A la demande de M. le Maire, M.Nicolas Gindre accepte de travailler sur ce projet.

V. TRAVAUX BATIMENTS PRESBYTERE ET GENDARMERIE

M. le Maire souhaite faire le point sur les travaux à envisager sur le bâtiment du presbytère. Suite à la visite de Mme Vercey du PNR, il s'avère intéressant d'envisager la réfection de la façade qui peut se voir octroyées des aides financières.

Dans un premier temps, il est indispensable d'étudier la question des sanitaires.

M. Patrick Gini adjoint, propose de recueillir les idées des conseillers municipaux et de réfléchir à la redistribution des locaux et à leur aménagement.

Concernant les travaux d'installation d'un nouveau mode de chauffage pour la gendarmerie, diverses entreprises sont consultées afin d'établir des devis.

VI. TRAVAUX CIMETIERE

M.le Maire fait un exposé des travaux en cours de réalisation au cimetière à savoir :

- Aménagement de cav-urnes
- Création du jardin du souvenir

M. le Maire confirme la possibilité de création d'un caveau d'attente et d'un ossuaire.

Le Conseil Municipal est par ailleurs favorable à la démolition du caveau Grosgrin ayant fait l'objet de reprise et présentant un risque pour la sécurité.

VII. COURRIERS DIVERS

1) DEVIS POUR REMPLACEMENT BATTANT GROSSE CLOCHE EGLISE

M. le Maire fait part du devis de l'entreprise Bodet en charge de la maintenance sur l'église concernant le remplacement d'un battant sur la grosse cloche. Le coût de cette opération s'élève à 1571,07€ TTC.

Le Conseil Municipal souhaite que cette somme soit portée au budget supplémentaire.

2) NATURA 2000

M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait des communes d'Avignon les St Claude et La Pesse d'étendre l'actuel périmètre afin de prendre en compte des enjeux caractérisés de leur territoire concernant le site de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'extension du périmètre et approuve la désignation du nouveau périmètre.

3) CONTROLE AMIANTE

M. le Maire rappelle l'obligation de faire dresser un dossier technique amiante avant le 31 décembre 2005 pour tous les biens immobiliers, tels que locaux commerciaux, locaux d'activité publique, parties à usage commun des immeubles.

Le Conseil Municipal propose que différentes entreprises soient consultées et établissent un devis.

4) COURRIER DE LA GRANDE CAUSE NATIONALE DE FRATERNITE

M. le Maire donne lecture d'un courrier du collectif « appel à la Fraternité » sollicitant une participation financière afin de lui permettre de réaliser concrètement ses objectifs qui s'articulent autour de la réalisation d'un ouvrage sur le thème « les collectivités locales et le bénévolat », et la réalisation de villages de la fraternité dans plusieurs villes.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

5) COURRIER DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général de Seine St Denis appelant à participer sous différentes formes à la convention Européenne des Collectivités Locales pour la promotion des services publics contre l'AGCS.

La proposition est soumise au vote avec pour résultat, 3 voix favorables, 9 abstentions.

6) COURRIER DU CONSEIL GENERAL DU JURA

M. le Maire fait part du courrier du Conseil Général du Jura proposant l'achat en nombre de cartes avantages jeunes avec lesquelles sont diffusés les chéquiers Terre de Jeux du Conseil Général du Jura.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire l'achat de ce produit, mais propose d'en informer la population par voie d'affichage.

7) COURRIER COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite au concours de fleurissement organisé par la Communauté de Communes des Hautes Combes, le jury a choisi de récompenser la commune de Septmoncel pour l'ensemble des plantations réalisées sur le village et sur les bâtiments publics. Un bon d'achat d'une valeur de 40€ accompagne ce courrier.

8) COURRIER DE LA MAIRIE DE ROCHEJEAN

M. le Maire fait part du courrier de la mairie de Rochejean (25), proposant de poursuivre une chaîne de solidarité pour un enfant souhaitant être inscrit dans le Guinness Book.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

9) BILAN JEUX DES NEIGES 2005 ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire donne lecture du bilan des jeux des neiges de mars 2005 organisés à Lajoux, se composant du bilan de fréquentation, bilan général, bilan financier, convention pédagogique et revue de presse.

M. Nicolas Gindre précise que de nouveaux partenaires financiers devront être trouver pour amoindrir le déficit qui s'élève à 10 603, 50€.

10) COMMUNAUTE DE COMMUNES REPONSE A DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR CALCUL ORDURES MENAGERES

Lors de la séance du Conseil Municipal du 24 août, Mme et M. Gauthier-Clerc ont sollicité par courrier des renseignements sur le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ce courrier a été transmis à la Communauté de Communes qui en retour décline les modalités de calcul. D'autre part, M. le Maire précise que les délibérations concernant ces coûts sont consultables au panneau d'affichage.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) EMPLOI MENAGE MAIRIE ET PRESBYTERE

Jusqu'au 09 octobre le ménage de la mairie et du presbytère sera assuré par Géraldine Vuillermoz.

2) DEMANDE DE M.MEDARD JEROME

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Médard Jérôme souhaitant disposer d'une salle pour son projet de chorale pour enfants.

Le Conseil Municipal souhaite attendre la concrétisation du projet.

3) DOSSIER RELAIS SFR

Suite au courrier de SFR mentionnant leur renoncement au projet d'implantation d'un relais de radiotéléphone mobile au lieudit « Le Truchet », M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier en date du 08 septembre à l'Equipement sollicitant la clôture du dossier de la déclaration de travaux N° 03951005M0002.

4) PROJET BOULANGERIE

M. le Maire fait le point sur la proposition d'échange entre la commune et l'entreprise Dalloz concernant le projet d'emplacement de la boulangerie établie par M. Michel, géomètre. Il souhaite que l'étude soit revue de manière à éviter un étranglement de la voirie. Le Conseil

Municipal est favorable à cette requête. Par ailleurs, une enquête publique devra être mise en place.

Mme Sylvie Michaud souhaite connaître les raisons qui ont conduit à envisager la construction de la boulangerie près du garage communal. Par ailleurs, l'emplacement lui paraît trop éloigné du centre du village.

M. Nicolas Gindre explique que la réhabilitation de la Fraternelle exigeait un coût trop onéreux.

5) PROJETS D' INVESTISSEMENT

Afin de répondre à la demande de M.Maurice Gauthier-Clerc, concernant l'orientation budgétaire résultant de la vente de plusieurs parcelles du lotissement Les Curtilletts, M. le Maire rappelle que l'année 2005 est lourde budgétairement et qu'avant toute prise de décision un point précis est indispensable.

A ce titre M. le Maire rappelle qu'il y aura élaboration d'un budget supplémentaire.

6) PASSAGE PIETONS DEVANT L'ECOLE

A la demande de M.Maurice Gauthier-Clerc les passages pour piétons seront repeints ainsi que ceux pour lesquels cela s'avèrera nécessaire.

Séance levée à 23 H 50

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 26/09/05